

Séance du Conseil municipal du 18 janvier 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le dix-huit janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

23 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
HODZIC	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

04 Membres absents excusés :

DOUCET	EYNARD	RIVET	SEGUIN
--------	--------	-------	--------

04 Pouvoirs :

DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
EYNARD	Donne pouvoir à	HODZIC
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER
SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN

Délibération n° 20240118-004/ 7.1.4

AVIS PROJET APPEL A MANIFESTATION D'INTERET / PISCINE INTERCOMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales

La commune est membre du syndicat en charge de la piscine intercommunale de Charbonnières-Les-Bains, Marcy l'Etoile et La Tour de Salvagny.

Depuis 2020 et la période du Covid, l'établissement n'a pas réouvert ses portes au public. Une réouverture ne pouvait pas être envisageable sans une contribution financière élevée des trois communes afin de remettre l'ensemble du bâtiment aux normes techniques et réglementaires pour une ouverture qui restait limitée à quelques mois par an.

C'est pourquoi, fin 2022, les membres du syndicat ont décidé de céder le tènement avant de procéder à la dissolution de l'EPCI. Pour se faire, il a été décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de trouver un repreneur avec une activité adaptée au lieu dans le respect du PLU'h. Cet appel à manifestation d'intérêt a

été publié en février 2023 avec une date de remise des offres au 30 juin 2023. Durant cette période, six candidats se sont montrés intéressés et Le 1^{er} projet consistait dans la transformation du milieu en vue d'accueillir une activité de karts électriques. Ce dernier a été écarté par le conseil syndical au motif qu'il ne respectait pas l'obligation faite par l'appel à manifestation d'intérêt d'être compatible avec le PLU'h dans sa version actuelle.

Le 2nd projet consiste dans une transformation du site en centre d'art permettant la mise en avant d'artistes connus, de jeunes prometteurs et également des métiers d'art.

Ce 2nd projet correspond aux attentes de l'appel à manifestation d'intérêt et permettrait de donner une nouvelle vie au site tout en étant un pôle d'attractivité bénéficiant aux trois communes concernées.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité / à la majorité au projet de centre d'art dans le cadre de la cession de la piscine intercommunale

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres donne un avis favorable à l'unanimité au projet de centre d'art dans le cadre de la cession de la piscine intercommunale

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Christine GIRIN.